

Page de couverture

Petit guide du recyclage et de la gestion des déchets

page 2

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Vos possibilités de gestion des déchets	5
Trucs et astuces pour le tri des déchets	7
Déchets ménagers résiduels	8
Déchets organiques	10
PMC - sacs bleus	12
Papiers & cartons	14
Parc à conteneurs	16
Déchets verts	18
Encombrants	20
Bulles à verre	22
Bulles à vêtements	24
Financement & taxe sur les déchets	26
Gestion des déchets & propreté - une tâche commune	28
Zones de collecte des déchets	30
Vos contacts en un clin d'œil	32

Note importante : ce document doit être utilisée en combinaison avec les illustrations de la brochure complète en allemand.

Les déchets ne sont pas des déchets - LES DÉCHETS SONT DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

Chères citoyennes, chers citoyens,

Tout d'abord, il faut savoir que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Il faut donc veiller à éviter les déchets dès l'achat.

Et nos déchets, quels qu'ils soient, ne sont pas inutilisables. Bien au contraire ! Chaque déchet est réutilisable sous une forme ou une autre. Si nous les traitons correctement, ils peuvent devenir une ressource précieuse.

Mais cela n'est possible que si nous ne jetons pas nos déchets sans réfléchir, mais que nous les gérons selon leurs propres méthodes d'élimination et de valorisation. En fait, nous sommes obligés juridiquement de trier nos déchets. Mais pour cela, nous devons savoir comment trier correctement.

Comprendre les déchets ! C'est de cela qu'il s'agit. Et c'est aussi le but de cette brochure. Elle fournit des réponses aux questions sur le tri et le recyclage des déchets. Et vous avez encore des questions après l'avoir lue ? N'hésitez pas à demander conseil à nos spécialistes dans les parcs à conteneurs, au centre de collecte des encombrants de RYCL ou sur le site de compostage de BISA. Ils se feront un plaisir de vous aider.

Pourquoi devrions-nous faire tout cela ? Pour promouvoir l'économie circulaire. Cela signifie : éviter de prélever sans cesse de nouvelles ressources sur notre terre. Cela signifie : gérer consciemment les déchets que nous produisons afin qu'ils deviennent à nouveau des ressources pour de nouveaux produits. Nous soulageons ainsi notre planète pour nous et nos enfants, mais aussi pour les générations futures.

En tant que consommateurs, nous sommes tous un acteur important de l'économie circulaire ! Nous décidons de ce que nous achetons et garantissons en premier lieu, dans la chaîne de gestion des déchets et de recyclage, un bon tri en vue de la valorisation.

Ensemble, nous y réussissons !

C'est entre vos mains !

En évitant les déchets, on économise deux fois : des achats moins chers (grâce à moins d'emballages) et des frais de traitement des déchets moins élevés (grâce à moins de sacs poubelles) ! De nombreux trucs pour éviter les déchets sont à découvrir sur www.eupen.be/abfallvermeidung

La pyramide des déchets

ÉLIMINATION : déchets résiduels, polluants, ...

RECYCLAGE : PMC, papier, carton, verre, ...

RÉUTILISATION : vêtements, déchets verts, déchets organiques, ...

RÉDUCTION : utiliser des systèmes réutilisables, acheter en vrac, couches lavables, ...

La pyramide des déchets nous montre comment utiliser nos ressources au quotidien en respectant le plus possible l'environnement. Nous commençons par la base, la réduction des déchets. Bien sûr, cela ne fonctionne pas toujours et partout. Mais jusqu'au sommet de la pyramide, les déchets résiduels, nous avons différentes possibilités d'économiser des déchets et de l'argent.

Nous pouvons réintroduire les matériaux recyclables dans le cycle de recyclage ou les réutiliser grâce à l'upcycling : Les vieux vêtements, par exemple, deviennent de nouvelles pièces créatives. Et les déchets organiques et les déchets verts peuvent être transformés en compost précieux.

page 5

Possibilités de gestion des déchets & de recyclage

À Eupen, de nombreuses possibilités vous sont ouvertes pour donner vos déchets recyclables et résiduels (boîtes à livres, « give-boxes », magasins de seconde main), les remettre dans des circuits de recyclage ou les éliminer correctement :

- 2 parcs à conteneurs
- 18 bulles à vêtements (mis à disposition par OXFAM & Terre)
- 23 poubelles pour déjections canines
- 311 poubelles publiques pour les petits déchets occasionnels
- 16 bulles à verre (mis à disposition par INTRADEL)
- 5 sites « give-box » pour donner des objets en bon état
- 350.000 sacs verts de 60l/an sont collectés le long des rues d'Eupen
- 2.000 t de déchets verts par an sont apportés par les habitants d'Eupen à BISA
- 1.150 t d'encombrants par an sont collectés par RCYCL

page 6

Collecte en porte-à-porte

- Déchets ménagers résiduels
- Déchets organiques
- Sacs bleus PMC
- Papiers & cartons
- Sapins de Noël
- Déchets verts
- Encombrants

Élimination via des points de collecte

- Bulles à vêtements
- Bulles à verre
- Centre des encombrants
- Centre de compostage

Élimination dans les parcs à conteneurs

- Déchets recyclables, spéciaux ou dangereux
- Déchets plastiques & métalliques
- Papiers & cartons
- Vêtements
- Verre

Astuces pratiques

Image 1 : En hiver, il peut arriver qu'il soit un peu plus tard...

Image 2 : Attention, aux jours de grande chaleur, le ramassage commence plus tôt.

Image 3 : Sortir - mieux vaut le matin que le soir.

Les conseils et aperçus de tri suivants ont pour but de vous aider au quotidien à trier correctement les déchets. Vous ne trouvez pas le type de déchets recherché dans les illustrations ?

Dans ce cas, il existe d'autres conseils de tri, par exemple ici :

<https://www.intradel.be/trier-ses-dechets/guide-du-tri>



Important !

Vous n'êtes pas sûr ? N'hésitez pas à vous renseigner auprès des centres de collecte ou à jeter les déchets concernés avec les déchets résiduel. En effet, les déchets qui ne sont pas correctement triés peut compromettre tout le processus de traitement et recyclage.

Plus d'informations

sur la gestion des déchets sont disponibles ici:

www.eupen.be/Abfallentsorgung

COMMENT TROUVER LES AUTRES LANGUES ?

Lisez ce dépliant en français

Read this leaflet in English

Читайте эту брошюру на русском

Bu broşürün Türkçesini okuyun

اقرأ هذا الكتيب باللغة العربية.



page 8

Collecte des déchets ménagers résiduels

Le sac poubelle payant avec l'inscription « EUPEN » est obligatoire pour la collecte hebdomadaire des déchets ménagers. Il peut être acheté dans les points de vente agréés. Veillez à fermer soigneusement les sacs et assurez-vous qu'ils ne dépassent pas le poids maximal prescrit.

Placez les sacs poubelles devant votre bâtiment, le long d'une voie publique. Si les camions à ordures ne peuvent pas accéder à votre rue, placez les sacs dans la rue la plus proche où les camions peuvent accéder.

Présentez les sacs poubelles de manière bien visible mais sans risque pour la circulation : au plus tôt la veille du jour de collecte (à partir de 18h00). Si le ramassage n'a pas lieu, rentrez les sacs le jour même.

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu chaque semaine : le mardi dans la ville haute et le vendredi dans la ville basse et à Kettenis. Si le jour en question est un jour férié, la date de ramassage est décalée. (Voir le calendrier annuel d'INTRADEL).

AU FAIT !

Chaque sac poubelle reste sous la responsabilité de la personne qui l'a sorti jusqu'à ce que l'entreprise de collecte responsable ait collecté le sac.

Contact :

BISA

Tél. : 087/76 58 50

info@bisa-ostbelgien.be

page 9

Que peut-on mettre dans le sac à déchets ménagers résiduels ?

Les matériaux non recyclables, par ex.

- Papier aluminium
- Papier sulfurisé
- Papier souillé
- Coton-tige
- Déchets de toilette intime
- Langes
- Sacs d'aspirateur
- Litière minérale pour animaux
- Mégots de cigarettes
- Balayures de rue
- Emballages composés d'un mix de matériaux ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de rouleaux de chips, etc.

Objets non réparables et non recyclables, par ex.

- Vieux textiles et vêtements inutilisables
- Jouets cassés
- Verre en cristal

Interdit !

- Déchets organiques
- Déchets plastique & métalliques recyclables
- Papiers & cartons
- Verre
- Déchets spéciaux & dangereux

page 10

Collecte des déchets organiques

Depuis le 01.03.2023, les déchets organiques sont collectés séparément des déchets résiduels via le sac poubelle « bio ». Seuls les sacs à déchets organiques portant l'inscription « Eupen-Bio » sont autorisés pour la collecte.

Si vous utilisez en plus des sacs pour votre poubelle de cuisine, n'oubliez pas que seuls les sacs biodégradables portant ce logo « OK compost » (pas de sacs en plastique !) sont autorisés.

COLLECTE

Le collecte des déchets organiques a lieu chaque semaine : le mardi dans la ville haute et le vendredi dans la ville basse et à Kettenis. Si le jour en question est un jour férié, la date de ramassage est décalée. (Voir le calendrier annuel d'INTRADEL).

Image 1 : Attention !

- Envelopper ce qui est pointu
- Égoutter ce qui est liquide
- Laisser refroidir ce qui est chaud

Image 2 : Nouer au lieu de coller, avec du fil de jute au lieu de plastique

Contact :

BISA

Tél. : 087/76 58 50

info@bisa-ostbelgien.be

page 11

Que peut-on mettre dans les sacs BIO ?

Déchets de cuisine

- Marc de café
- Sachets de thé
- Epluchures de fruits, de légumes, d'animaux, coquilles d'œufs
- Aliments avariés
- Restes de plats cuisinés
- Os & arêtes de poisson

Autres déchets organiques

- Boîtes à pizza avec résidus alimentaires
- Serviettes et mouchoirs en papier
- Litière biodégradable pour animaux
- Papier essuie-tout
- Bâtonnets de glace, pique-dents, couverts en bois/bambou

Petits déchets végétaux

- Herbes aromatiques
- Plantes d'intérieur
- Fleurs fanées
- Petits déchets végétaux de jardin

Interdit !

- Déchets ménagers résiduels
- Déchets plastiques et métalliques

page 12

Collecte des sacs bleus

Les emballages en **plastique** ou **métalliques** et les **cartons à boissons** (PMC) sont collectés par l'intercommunale INTRADEL. Les sacs bleus sont disponibles dans les points de vente où sont également disponibles les sacs verts pour les déchets résiduels et les sacs BIO.

Les sacs bleus pour PMC peuvent être déposés au plus tôt la veille de la date de collecte (à partir de 18h00) au bord de la route pour être collectés. En cas de conditions météorologiques défavorables, comme un vent fort, veuillez si possible ne sortir vos sacs bleus que le prochain jour de collecte.

COLLECTE

La collecte a lieu **toutes les deux semaines** entre 6h00 et 18h00. Dans le **calendrier annuel d'INTRADEL**, vous trouverez les **dates de ramassage** pour votre rue ainsi que les reports de ramassage en raison de jours fériés.

Si le sac bleu contient des matériaux qui ne respectent pas les consignes de tri, le personnel de collecte appose un autocollant indiquant « contenu incorrect » (main rouge) sur le sac et le laisse sur place. Veuillez reprendre ce sac dans la rue, retirer les déchets incorrects et le déposer à nouveau dans la rue lors de la prochaine collecte.

AU FAIT !

Si votre sac PMC n'a pas été collecté malgré un tri correct, veuillez-vous adresser directement à INTRADEL en tant que commanditaire responsable afin d'éviter des retards inutiles. La Ville d'Eupen n'a aucune influence sur ce service de collecte gratuit pour les citoyens.

Contact :

INTRADEL

Tél. : 04/240 74 74

info@intradel.be

page 13

Que peut-on mettre dans le sac bleu ?

- Emballages en plastique
- Emballages métalliques
- Cartons à boissons

Interdit !

- Déchets ménagers résiduels
- Verre
- Papiers & cartons
- Déchets spéciaux & dangereux

page 14

Collecte de papiers & cartons

Le papier et le carton sont collectés par l'intercommunale INTRADEL. Les papiers et cartons peuvent être déposés en paquet ou emballés dans des cartons sur le bord de la route au plus tôt la veille (à partir de 18h00) de la date de collecte. En cas de conditions météorologiques défavorables, comme un vent fort ou une forte pluie, veuillez si possible ne sortir vos déchets de papier et de carton qu'à la prochaine collecte.

COLLECTE

La collecte a lieu **toutes les deux semaines** entre 6h00 et 18h00. Dans le **calendrier annuel d'INTRADEL**, vous trouverez les **dates de ramassage** pour votre rue ainsi que les reports de ramassage en raison de jours fériés.

Veuillez ne pas mettre dans la collecte sélective des papiers hydrofuges et imperméables aux graisses (p. ex. sacs à sandwichs couchés, papier sulfurisé) ou des déchets de papier et de carton souillés ou gras. Ils compromettent le processus de recyclage.

AU FAIT !

Si vos papiers & cartons n'ont pas été collectés malgré une mise à disposition correcte, veuillez-vous adresser directement à INTRADEL en tant que commanditaire responsable afin d'éviter des retards inutiles. La Ville d'Eupen n'a aucune influence sur ce service de collecte gratuit pour les citoyens.

Contact :

INTRADEL

Tél. : 04/240 74 74

info@intradel.be

page 15

Que peut-on éliminer avec le papier et le carton ?

- Papiers et cartons propres et secs

INTERDIT !

- Déchets ménagers résiduels
- Frigolite
- Tetra-Pak / cartons à boissons

Parc à conteneurs

La Ville d'Eupen gère deux parcs à conteneurs que les particuliers habitant à Eupen peuvent utiliser gratuitement. Vous pouvez y déposer des déchets recyclables et des déchets spéciaux ou dangereux. Vous ne trouvez pas un type de déchets à éliminer dans la liste ? Alors appelez le personnel sur place et renseignez-vous sur les possibilités de dépôt. Les déchets spéciaux, y compris les emballages vides et les bouteilles portant des symboles de danger, doivent être déposés au parc à conteneurs pour être éliminés en toute sécurité et ne doivent en aucun cas être mis dans les sacs pour les déchets résiduels ou PMC.

Chaque ménage qui fréquente les parcs à conteneurs au moins six fois par an peut faire valoir une réduction de la taxe annuelle sur les déchets. Pour cela, il suffit de remettre la carte de parc à conteneurs avec le nombre de tampons correspondant à la fin de l'année au parc à conteneurs ou à l'administration communale.

ÉLIMINATION PAYANTE

Une taxe doit être payée pour :

- les cadavres d'animaux
- la livraison de grandes quantités de certains déchets (pneus de voiture, frigolite, amiante, déchets de construction, etc.)
- les déchets industriels

Il est préférable de s'informer à l'avance et merci de se présenter au bureau de la réception lors de la livraison.

AU FAIT !

Comme les parcs à conteneurs d'Eupen sont gérés par la commune elle-même et non par l'intercommunale INTRADEL, il peut y avoir des différences dans les modalités d'acceptation par rapport aux Recyparcs d'INTRADEL des communes voisines. Pour cela, vous disposez d'autres points de collecte de déchets recyclables à Eupen, à savoir le site de compostage de BISA pour les déchets verts et le centre d'encombrants de RCYCL.

En utilisant les parcs à conteneurs communaux et les autres points de collecte, vous soutenez les entreprises sociales locales et le maintien des emplois locaux.

Contact :

Parc à conteneurs Ville haute

Aachener Str. 91

Tél. : 087/ 55 67 24

Parc à conteneurs Ville basse

Gülcherstr. 5

Tél. : 087/ 74 33 52

Que peut-on déposer au parc à conteneurs ?

- Accus
- Métaux ferreux et non ferreux
- Verres
- Vêtements et textiles
- Huiles de moteur
- Papier
- Déchets contenant de l'amiante (uniquement sur rendez-vous préalable, gratuit jusqu'à 0,1m³)
- Batteries de voiture
- Pneus de voiture (gratuit jusqu'à 4 pneus, jantes à la ferraille)
- Piles
- Inertes/Déchets de construction (c.-à-d. uniquement pierres, terre, briques, céramique sanitaire, carrelage, etc., gratuit jusqu'à 0,25m³)
- Liquides inflammables (diluants, etc.)
- Appareils électriques (appareils électroménagers, ordinateurs, téléviseurs, ...)
- Produits de bricolage : peintures, vernis, solvants, colles, ...
- Huiles et graisses de friture (solide ou liquide)
- Bouteilles HDPE (p. ex. lessive, lait, liquide vaisselle)
- Teintures et autres produits de protection du bois
- Carton (préalablement plié)
- Bouchons en liège
- Ampoules économiques, LED et tubes « néons »
- Films en PE
- Pesticides & engrais
- Bouteilles en PET
- Produits d'entretien & autres déchets chimiques
- Aérosols
- Frigolite (gratuit jusqu'à 0,5 m³)
- Cartons à boissons/Tetra-Pak
- Cartouches d'encre et toners

INTERDIT !

Récupérateur privé :	Déchets de construction contaminés
Centre des encombrants :	Jouets en plastique Encombrants et bois non traité Tapis Divers matériaux de démolition Fenêtres et portes Panneau aggloméré
Collecte de déchets résiduels ou organiques :	Ordures ménagères Déchets de cuisine
Collecte de sac bleu PMC :	Pots de yaourt Barquettes de beurre et de viande
Centre de compostage :	Tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles de haies

N'hésitez pas à consulter les consignes de tri du parc à conteneurs sur www.eupen.be/Abfallentsorgung.

page 18

Centre de compostage Schönefeld

Les **déchets verts** (tailles de haies, branchages ou tontes de pelouses, pas de déchets de cuisine) peuvent être apportés au centre de compostage communal à Schönefeld. Celui-ci est géré par l'entreprise sociale BISA asbl.

Les **ménages eupenois** peuvent déposer leurs déchets verts **gratuitement** sur présentation de la carte du parc à conteneurs. Les entreprises et les habitants d'autres communes paient une taxe.

AU FAIT !

Veillez recouvrir les remorques de déchets verts d'une bâche afin de ne pas salir les voies d'accès.

Au centre de compostage de Schönefeld, environ 30.000 m³ de déchets verts (12.000 m³ après le broyage) provenant d'Eupen et des communes voisines sont transformés chaque année en compost et en paillis. Environ 2 t de déchets verts sont ainsi transformés en environ 1 t de compost. Les produits obtenus, le compost, le paillis d'écorces, le terreau et la terre végétale peuvent également être achetés sur place auprès de BISA. Le cycle de recyclage local est ainsi achevé.

COLLECTE & LIVRAISON

Les collectes régulières via le bac vert « BISA » sont payantes. Le vidage a lieu chaque semaine du 1er mars au 30 novembre. Vous pouvez obtenir des informations sur les prix, les tailles et les durées directement auprès de BISA.

BISA propose également les services payants suivants sur demande :

- Ramassage individuel de grandes quantités de déchets verts
- Livraison de compost, de paillis de bois broyé, de terre végétale

Contact :

BISA

Tél. : 087/76 58 50

info@bisa-ostbelgien.be

page 19

Que peut-on mettre dans la poubelle BISA ?

Les déchets du jardin :

- Fleurs
- Plantes
- Arbustes
- Branches
- Bois non traité (sans plastique, sans fer)
- Tonte de pelouses
- Feuilles mortes

De la maison :

- Fleurs
- Plantes
- Fruits (sauf agrumes)
- Noix
- Légumes crus et sans vinaigrette
- Epluchures de pommes de terre
- Marc de café
- Petites quantités de coquillages
- Terre de pot de fleurs

INTERDIT !

- Déchets résiduels
- Restes de repas, de viande et de poisson, agrumes, litière

Enlèvement des déchets encombrants

Tous les ménages eupenois peuvent faire enlever leurs déchets encombrants par l'entreprise sociale RCYCL. Ceci est possible **gratuitement deux fois par an** pour une quantité **maximale de 4 m³ par demande**.

L'enlèvement des déchets encombrants se fait sur rendez-vous téléphonique. Contactez RCYCL environ 2 semaines avant la date d'enlèvement souhaitée pour convenir d'un rendez-vous.

Veillez noter que les encombrants doivent être déposés sur la voie publique au plus tôt la veille de la date d'enlèvement.

Vous avez besoin d'une solution flexible ? Si nécessaire, vous pouvez déposer gratuitement de petites quantités d'encombrants au centre de tri.

AU FAIT !

En outre, d'autres objets encombrants tels que des matériaux d'isolation et de construction issus de travaux de démolition peuvent être déposés contre paiement. Il est préférable de se renseigner au préalable auprès de RCYCL pour savoir quels matériaux sont acceptés et quels sont les frais éventuels.

Contact :

RCYCL

Tél. : 087/55 48 78

admin@rcycl.com

Que sont les déchets encombrants ?

Un encombrant est un déchet trop grand ou trop lourd pour entrer dans le sac vert des déchets résiduels.

Entrent notamment dans cette catégorie :

- Meubles, matelas, équipements de salle de bain et de cuisine
- Tous les revêtements de sol, les tapis et les stratifiés, les panneaux d'aggloméré et les planches de bois non traitées
- Appareils électriques
- Ferraille et métaux, radiateurs
- Portes et fenêtres (vitres et portes-fenêtres uniquement par réception au centre de tri, pas de collecte en raison du risque de casse)
- Clôtures et abris de jardin
- Panneaux de particules et planches ne provenant pas de travaux de démolition
- Jouets, livres, CD, équipements sportifs
- Vêtements, rideaux, couvertures
- Frigolite
- Vaisselle, casseroles, couverts

INTERDIT !

- Déchets ménagers
- Déchets ménagers recyclables tels que papier & carton, PMC, etc.
- Déchets spéciaux et dangereux

Bulles à verre

Dans les bulles à verre, le verre est collecté par couleur. On fait ainsi la distinction entre le verre incolore et le verre coloré. Veuillez faire attention lorsque vous déposez du verre dans les conteneurs.

N'y jetez pas de couvercles, de bouchons ou d'emballages.

Emplacements des bulles à verre

(Carte des emplacements disponible sur www.intradel.be)

- Aachener Straße/parking Panneshof
- Bellmerin / Langesthal
- Buschbergerweg/Zur Nohn
- Handelsstraße
- Heidberg/Werthplatz
- Hufengasse/Rotenbergplatz
- Hütte/Mühlenweg
- Im Kirchbend/Hugo-Zimmermann-Straße
- Judenstraße (parking)
- König-Albert-Allee
- Libermé
- Malmedyer Straße
- Marienplatz
- Nöretherstraße/Bushof
- Spitzberg
- Theodor-Mooren-Straße

IMPORTANT !

Le dépôt de verre dans les conteneurs ne doit se faire qu'entre 7h00 et 22h00.

Aucun déchet, y compris les bouteilles en verre, ne doit être déposé à côté des conteneurs. Ceux-ci seront sanctionnés comme dépôt illégal de déchets.

Que peut-on déposer dans les bulles à verre ?

Uniquement bouteilles et bocaux en verre coloré ou incolore.

INTERDIT !

(à apporter au centre de tri des encombrants ou au parc à conteneurs)

- Verre plat, vitres
- Verre réfractaire
- Cristal & verres pour boire cassés
- Verre opale
- Porcelaine
- Miroir
- Faïence
- Céramique
- Jarres etc. en terre cuite
- Ampoules et tubes néons
- Verre blindé, verre de lunettes
- Bouchons, couvercles, capsules, bouchons en plastique ou liège

Bulle à vêtements

Les organisations OXFAM et Terre asbl mettent à disposition les bulles à vêtements sur le territoire d'Eupen, organisent leur vidage ainsi que la transmission et le recyclage des textiles collectés.

Emplacements des bulles à vêtements

Voir la carte « Zéro déchet au quotidien à Eupen » : www.eupen.be/leben-in-eupen/abfall-recycling

- Aachener Straße/parking Delhaize
- Aachener Straße/parking Panneshof
- Aachener Straße/parc à conteneurs Ville haute
- Buschbergerweg/Zur Nohn
- Frankendelle/parking
- Heidberg/Werthplatz
- Herbesthaler Straße/parking Brico
- Hufengasse/Rotenbergplatz
- Hütte/Mühlenweg
- Im Kirchbend/Hugo-Zimmermann-Straße
- Judenstraße/parking
- Malmedyerstraße
- Marienplatz
- Parking Bergstraße
- Rotenberg
- Stockberger Weg
- Theodor-Mooren-Straße
- Vervierser Straße/parking Klinkeshöfchen

Que peut-on déposer dans les bulles à vêtements ?

- Vêtements et sous-vêtements secs et propres
- Maroquinerie (Sacs à main, cartables, ...)
- Ceintures
- Chaussures, liées par paires (pas de bottes en caoutchouc)
- Linge de maison (draps de lit, couvertures, essuies, nappes de table, ...)

IMPORTANT !

Aucun déchet, y compris les sacs contenant des vêtements usagés, ne doit être déposé à côté des conteneurs. Ceux-ci seront sanctionnés comme dépôt illégal de déchets.

INTERDIT !

À mettre dans les sacs de déchets ménagers résiduel :

- Vêtements déchirés, sales ou mouillés
- Morceaux de tissus

A quoi est destinée la taxe des déchets ?

- Administration, sensibilisation et information (Ville d'Eupen) (6%)
- Déchets encombrants (RCYCL) (20%)
- Centre de compostage (Bisa) (6%)
- Parc à conteneurs (Ville d'Eupen) (23%)
- Collecte et transport des déchets ménagers résiduels (Bisa) (19%)
- Traitement des déchets résiduels (Intradel) (26%)

Basé sur le bilan des coûts 2021

AU FAIT !

Les citoyens ne financent pas le service de collecte en porte-à-porte du papier-carton et du sac bleu PMC via la taxe communale sur les déchets. Ce service est financé indépendamment de la commune par l'industrie de l'emballage et coordonné par Fost plus. Sur mandat de Fost Plus, l'intercommunale INTRADEL se charge de l'organisation de la collecte des déchets sélectifs (PMC, papier et carton), également à Eupen.

SACS POUBELLES ET TAXE SUR LES DÉCHETS

La ville prélève une taxe pour couvrir les frais de la collecte et du traitement des déchets. Le montant que l'on paie dépend de la composition du ménage (au 1er janvier). Ceux qui fréquentent le parc à conteneurs bénéficient d'une réduction.

Avec l'avis d'imposition, chaque ménage reçoit un bon pour des sacs poubelles pour les déchets résiduels et organiques. Des sacs poubelles supplémentaires peuvent être achetés dans le commerce.

SUBVENTION TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les personnes qui répondent à l'une des conditions suivantes reçoivent automatiquement une subvention pour la taxe sur les ordures ménagères (25% de la taxe moins la valeur des bons et de la réduction du parc à conteneurs) :

- Bénéficiaire du revenu d'intégration du CPAS,
- Bénéficiaires du revenu minimum garanti pour les personnes âgées (« GEAP »),
- Certaines allocations pour personnes handicapées,
- Bénéficiaires du supplément social pour l'allocation de soins aux personnes âgées,
- Bénéficiaires d'allocations du CPAS dans l'attente des allocations précitées.

AU FAIT !

La législation impose que les coûts de gestion des déchets d'une commune soient couverts à 100% (max. +/-5%) par la taxe communale sur les déchets.

Gestion des déchets & propreté - une tâche commune

Entretien du trottoir

En tant que riverain, vous êtes tenu de nettoyer régulièrement le trottoir devant votre habitation ainsi que l'avaloir du trottoir (balayer les feuilles, enlever les mauvaises herbes et les petits déchets, déblayer la neige et dégager le trottoir du verglas).

L'utilisation de pesticides est interdite par la loi !

Trier correctement les déchets

En triant correctement ses déchets et en les sortant au bon moment, c'est-à-dire au plus tôt la veille du jour de ramassage (à partir de 18h00), on pollue moins l'environnement et on évite d'éventuelles amendes et pénalités (jusqu'à 350,- € plus les frais d'élimination).

Toujours ramasser les déjections canines

Veillez ramasser les déjections canines avec le sac et le jeter bien fermé dans une poubelle publique, dans l'un des 23 conteneurs spéciaux pour déjections canines dans la ville ou dans vos ordures ménagères.

Ne pas jeter dans les bouches d'égout ou dans la nature !

Astuce : les sacs pour déjections canines sont disponibles **gratuitement** dans les parcs à conteneurs et à l'accueil de l'administration communale.

Ne pas nourrir les animaux sauvages

Ne nourrissez pas les oiseaux, les canards et autres animaux sauvages avec du pain et des restes de repas ! Cela fait du mal aux animaux et attire rapidement les rats et autres animaux indésirables.

Ne pas jeter de déchets à l'égout

Les peintures, solvants, huiles usagées, graisses, etc. ne doivent pas être déversés dans les canalisations. Ces substances polluent les eaux et les stations d'épuration, où elles affectent les micro-organismes. Déposez-les dans l'un des parcs à conteneurs !

Pas d'ordures ménagères dans les poubelles publiques

Il est strictement interdit de jeter des ordures ménagères dans les poubelles publiques et des sanctions sévères peuvent être prises (jusqu'à 350,- € plus les frais d'élimination).

Ne pas jeter de déchets dans les toilettes

Veillez ne pas jeter de déchets dans les toilettes. Utilisez les poubelles prévues à cet effet afin d'éviter les obstructions et la pollution de l'environnement.

Ne pas brûler de déchets

Il est généralement interdit de brûler des déchets. Seule exception : le brûlage surveillé et contrôlé des déchets végétaux de jardin, à condition que le feu soit situé à au moins 100 mètres des habitations, des haies et des forêts.

**MERCI DE RESPECTER CES OBLIGATIONS ET CES RÈGLES.
ENSEMBLE POUR UNE VILLE PROPRE !**

Zones de collecte des déchets

Tous les ménages reçoivent automatiquement chaque année le calendrier de collecte d'INTRADEL. Vous y trouverez toutes les dates de collecte ainsi que les éventuels reports de dates pour la collecte des déchets ménagers résiduels, des déchets organiques, des sacs bleus PMC et du papier & carton.

Les jours de la semaine où la collecte des déchets a lieu chez vous dépendent de la zone de collecte dans laquelle vous habitez. Vous trouverez ici la répartition des rues dans les zones de collecte, telle qu'elle est inscrite dans le calendrier d'INTRADEL :

ZONE 1: Eupen - Ville haute

Aachener Straße (Rathausplatz à voie ferrée), Ahornweg, Akazienweg, Am Berg, Am Dornenbusch, Am Kiesel, Am Klösterchen, Am Weidenbruch, Am Stadthaus, Am Steinbruch, An der Goldenen Hand, Apollonienstraße, Auenweg, Auf der Roll, Auf'm Bach, Auf'm Rain, August-Tonnar-Straße, Bahnhofsgasse, Bahnhofstraße, Bennetsborn, Berggässchen, Bergkapellstraße, Bergstraße, Birkenweg, Borngasse, Brabantstraße, Brackvenn, Brauereihof, Brauereiwiese, Buchenweg, Burgundstraße, Buschbergerweg (Nöretherstraße à voie ferrée), Couvenplatz, Eichenberg, Ettersten, Euregiostraße, Favrunpark, Fischgasse, Fliederweg, Fränzel, Friedensstraße, Friedrich-Hennes-Straße, Gewerbestraße, Gospertstraße, Habsburgerweg, Handelsstraße, Hans-Schön-Straße, Heckenweg, Heidberg, Heidgasse, Heidhöhe, Heggenstraße, Helene-Franken-Weg, Herbesthaler Straße, Hisselgasse, Hochstraße (Vervierser Straße à voie ferrée), Holftert, Holundergasse, Hookstraße, Hostert, Hufengasse, Hugo-Zimmermann-Straße, Im Kirchbend, Im Obachtal, Im Peschgen, In den Siepen, Industriestraße, Johannesstraße, Judenstraße, Kaperberg, Karl-Weiss-Straße, Katharinenweg, Kehrweg, Kirchgasse, Kirchstraße, Klebankgasse, Klinkeshöfchen, Klosterstraße, Klötzerbahn, Kneippweg, Knippweg, Kornei, König-Albert-Allee, Lascheterfeld, Lascheterweg, Lindenweg, Lommericher Gasse, Loten, Lothringer Weg, Malvenweg, Maria-Theresia-Straße, Marienplatz, Marienstraße, Marktplatz, Mettelfeld, Neustraße, Nikolausfeld, Nispert, Nöretherstraße, Obere Ibern, Opersbach, Pappelweg, Panorama, Paveestraße, Peter-Becker-Straße, Pfarrer-Henreco-Straße, Postgasse, Rathausplatz, Robert-Wetzlar-Straße, Roereken, Rosenweg, Rotenberg, Rotenbergplatz, Rotkreuzstraße, rue du Développement, Schlüsselhof, Schmittgasse, Schönefelderweg, Schulstraße, Siebeponisweg, Simarstraße, Steinroth, Stendrich, Stockbergerweg, Stockem, Textilstraße, Theodor-Mooren-Straße, Untere Ibern, Vervierser Straße, Vossengasse, Voulfeld, Weberstraße, Werthplatz.

ZONE 2: Eupen – Ville basse

Alter Malmedyer Weg, Am Giesebruch, Am Hertogenwald, Am Waisenbüschchen, Auf dem Spitzberg, Bellmerin, Binsterweg, Edelstraße, Eschergasse, Frankendelle, Fremereygasse, Gülcherstraße, Haagenstraße, Haasberg, Haasstraße, Hattlich, Hillstraße, Hütte, Hüttenberg, Hütterprivatweg, Kaplan-Arnolds-Straße, Konzen, Kügelgasse, Langesthal, Limburger Weg, Maasgässchen, Malmedyer Straße, Meier-Dael-Weg, Monschauer Straße, Mühlenweg, Obere Rottergasse, Oeberg, Oestraße, Olengraben, Pangweg, Peter-Becker-Straße, Rotterweg, Schilsweg, Schorberg, Seltersschlag, Ternell, Theodor-Pohl-Siedlung, Untere Rottergasse, Weserstraße.

ZONE 3: Kettenis

Aachener Straße (voie ferrée à Merols), Am Bahndamm, Am Bennet, Am Busch, Am Flüsschen, Am Kalkofen, Am Weiherhof, Am Wolfshof, Auf der Höh, Beginenweg, Belven, Bürgermeister-Esser-Straße, Buschbergerweg (voie ferrée à Winkelstraße), de Grand Ry-Straße, Feldstraße, Feldweg, Gemehret, Grasbenden, Herrenpfad, Hochstraße (voie ferrée à Aachener Straße), Hoeschhof, Kellergasse, Langenbend, Libermé, Lindenberg, Merolser Heide, Merolser Straße, Nussfeld, Oberste Heide, Raerenpfad, Räfenträgersweg, Rothfeld, Scheidweg, Schnellewindgasse, Schöne Aussicht, Talstraße, Trüchenstein, von Asten-Straße, Vyllgasse, Walhorner Feld, Walhorner Straße, Weimser Straße, Wiesenweg, Windmühlenweg, Winkelstraße, Zur Nohn.

Vos contacts pour vos questions sur ...

... la collecte des déchets ménagers résiduels, organiques et verts :

BISA asbl
Schönefelder Weg 238
Tél. : 087/76 58 50
www.bisa-ostbelgien.be
info@bisa-ostbelgien.be

Mars – novembre :
Lu. + Ma. : 8h00 – 13h45
Me. - Ve. : 8h00 – 17h45
Sa. : 9h00 – 13h45
Décembre – février :
Lu. – Ve. : 8h00 – 13h45
Samedi fermé

... la collecte de papiers & cartons et de sacs bleus PMC :

INTRADEL
Tél. : 04/240 74 74
www.intradel.be | info@intradel.be

Lu. – Ve.
8h00 – 16h00

... les encombrants :

RCYCL asbl
Centre des encombrants
Textilstraße 21
Tél. : 087/55 48 78
www.rcycl.be
admin@rcycl.com

Par téléphone :
Lu. – Ve. : 8h30 – 12h00 + 12h30 – 16h00
Centre de tri :
Lu. – Je. : 8h00 – 11h45 + 12h30 – 15h30
Ve. : 8h00 – 11h30
Ainsi que chaque dernier samedi du mois (sauf décembre) : 9h00 - 13h00 pour les petites acceptations.

... les parcs à conteneurs :

Ville haute
Aachener Str. 91
Tél. : 087/55 67 24

Ma. - Ve. : 8h30 – 12h00 + 13h00 – 18h00
Sa. : 9h00 – 13h00
Lundi fermé

Ville basse
Gülcherstraße 5
Tél. : 087/74 33 52

Lu. : 8h00 – 12h00 + 13h00 – 15h30
Ma. - Ve. : 8h00 – 11h30
Samedi fermé
Dernière admission jusqu'à 15 minutes avant la fermeture.

... la taxe de déchets :

Ville d'Eupen
Am Stadthaus 1 | Tél. : 087/59 58 11
www.eupen.be | info@eupen.be

Par téléphone :
Lu. - Me. : 8h30 - 12h00 + 13h00 – 16h00
Je. : 8h30 – 12h00 + 13h00 – 18h00
Ve. : 8h30 – 12h00 + 13h00 – 16h00
Sa. : 9h00 – 12h00

Editeur responsable :
Ville d'Eupen - Am Stadthaus 1, 4700 Eupen

Mise en page : www.graphic-house.be
Imprimé sur papier recyclé